Le petit journal de
Parisot

LA LETTRE D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DES PARISOTAINS — DÉCEMBRE 2007 - N° 63

LE MOT DU MAIRE

Vous êtes particulièrement nombreux à être venus vous installer à Parisot cette année.

PASCAL NÉEL

Au nom de tous nos concitoyens je voudrais souhaiter aux nouveaux habitants la bienvenue.

Vous avez choisi notre territoire principalement pour sa qualité de vie et c'est aussi ce que nous cherchons à maintenir. Pour cela nous avons élaboré des règles qui vont servir de guide aux documents d'urbanisme des communes du Pays.

Ces règles ont principalement pour objet :

- de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers,
- de contenir l'étalement urbain (le mitage) qui consomme l'espace agricole de qualité et qui engendre des coûts pour les collectivités,
- de protéger les axes de liaisons entre les villes et les villages du territoire, en stoppant l'urbanisation en bande le long des routes, source d'accidents,
- de permettre l'accès aux transports en commun pour un maximum d'habitants (création de lignes de bus par le département et maintien des gares SNCF par ex),
- d'organiser les centres des bourgs pour que les jeunes puissent se déplacer d'une façon autonome en toute sécurité (pistes cyclables par ex),
- de mettre en place les conditions d'une croissance démographique raisonnée et équilibrée,
- de créer du logement accessible à tous (surtout aux jeunes aux revenus les plus faibles),
- d'accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire, afin de rapprocher l'emploi de l'habitat et de permettre aux collectivités d'avoir les moyens de créer les services à la population grâce à la taxe professionnelle payée par les entreprises,
- de préserver la ressource en eau et de lutter contre l'émission de gaz à effet de serre.

Ce règlement dont vous n'avez ici que quelques exemples, a été accepté par les élus du territoire du Pays Vignoble Gaillacois qui comprend 64 communes. C'est le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial).

Un guide d'urbanisme pour le Pays

Il vient d'être présenté à la population au cours de 4 réunions publiques courant novembre. Ce sera pour les dix années à venir le "mode d'emploi" de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Je me suis particulièrement impliqué dans cette action, car je souhaite que nous n'ayons pas honte de l'héritage que nous laisserons à nos enfants. L'explosion démographique que nous connaissons nous oblige à une sérieuse reprise en main du développement. Nous en avons tous pris conscience.

Ce numéro du journal est le dernier avant les prochaines élections municipales. Je voudrais en profiter pour remercier tout particulièrement les employés de la commune et du SIVOM qui, tout au long de ce mandat, ont contribué au bon fonctionnement des différents services, avec un sens de l'intérêt commun dont je leur suis très reconnaissant.

Mais je tiens aussi à remercier tous ceux qui, au sein d'une association ou d'un groupe informel, œuvrent bénévolement pour rendre plus chaleureuse la vie du village. Enfin mes remerciements s'adressent à tous mes collègues élus. Le temps qu'ils ont passé au service de la commune, au détriment de leur vie familiale mérite un coup de chapeau que je suis fier de leur donner.

Ce chapeau, je le lève aussi en l'honneur de l'année qui finit, et vive 2008 !

Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux à tous.

SOMMAIRE

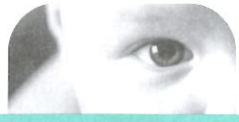

2-3 La vie du Conseil municipal

4 Nos joies, nos peines

4-7 La vie des associations

9 La foire du 11 novembre

10-11 La cantine de Parisot

Vie de la commune

Travaux/urbanisme

AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE D'AUTO-BUS AU LIEU-DIT « LA MONDINE »

➨ L'arrêt de bus situé actuellement à l'entrée du village sur la route départementale D987 présente un risque pour la sécurité des usagers. Pour y remédier, il a été décidé en collaboration avec le Conseil Général d'aménager une aire d'arrêt pour les bus. Le département prend à sa charge les aménagements et 50% du prix de l'abribus. Le solde pour le commune sera environ de 3 289 € TTC.

PRIX DE VENTE DU TERRAIN POUR LES LOGEMENTS SOCIAUX

➨ Le Conseil a décidé le 23 octobre 2006 de revendre des parcelles situées au lieu-dit Bounal, à la société coopérative HLM Maisons Claires, le prix de vente global de cette parcelle viabilisée sera de 173 070 € TTC.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

➨ M. le Maire rappelle que la réalisation des travaux d'assainissement nécessite également l'achat de deux parcelles de terrain pour la création de 2 nouvelles stations d'épuration sur le village et au hameau du Bousquet. M. Gilles et Mme Marie-Virginie ont donné leur accord de principe pour vendre à la commune les parcelles concernées par ces travaux. Le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction.

PRÊT RELAIS

Les travaux des deux stations et du réseau seront financés par des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau et par les participations (PRE) des nouvelles constructions desservies par ces nouvelles stations.
Dans la mesure ou cet argent met un certain temps à rentrer dans les caisses de la commune, le Conseil Municipal a donné son accord pour négocier un prêt relais avec l'organisme bancaire le mieux disant.

TRANSFORMATION DES ANCIENS BÂTIMENTS COMMUNAUX EN LOGEMENTS SOCIAUX

➨ Le Conseil a décidé d'opérer la réhabilitation de l'ancienne mairie en trois logements sociaux d'une part, et en salle de réunion d'autre part. Suite à l'appel d'offres paru le 27 juillet 2007, dix-sept entreprises ont répondu dans les délais, ce qui a permis à la Commission d'Appel d'Offres de statuer.
Le Conseil approuve les conclusions de la Commission, qui a attribué les lots aux entreprises suivantes :
Gros œuvre :Ubaldi (assèchement des murs, procédé Mur Tronic) : 90 192,67
Charpente, couverture, zinguerie :
Fournié : 28 087
Menuiseries extérieures et intérieures
Woodstock : 45 584,85
Plomberie, sanitaire, ventilation :
Bassi : 16 669,00
Plâtrerie, isolation, faux plafonds :
Plâtre & Co : 33 267,20
Electricité, courant fort et faible, chauffage :
GPE : 21 229,00
Peinture, sols souples, revêtements muraux :
Nouyers (peinture sur l'ensemble des volets)14 703,00
Revêtements sols durs, faïence :
Dovigo : 19 288,47
Total HT* : 269 022 E
* soit 292 671,76 E HT après réintégration frais APAVE et architecte.
Investissement salle de réunion :
62 791,31 E HT
Investissement logements sociaux :
206 230,89 E HT

Intercommunalité/ Sivom/ Délégations

TRANSFERT À TARN ET DADOU DE LA COMPÉTENCE PETITE ENFANCE

➨ Le Conseil Municipal entérine à l'unanimité la proposition du Conseil de Communauté de céder à Tarn et Dadou la compétente "Petite Enfance et Médiathèque" :
"construction, aménagement, entretien et gestion des équipements communautaires, structure Petite Enfance, enfance et jeunesse, Crèches, Haltes-Garderies".
Ce transfert permet une meilleure couverture du territoire et parvient à satisfaire les attentes des usagers selon un principe de solidarité territoriale. Ainsi, 2 crèches vont être construites à Brens et à Rivières et 2 bâtiments vont être reconstruits à neuf à Gaillac et à Lisle sur Tarn.
Cet ambitieux projet va permettre à l'intercommunalité de prendre en charge les structures existantes.

MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIVOM

➨ Le Conseil valide à l'unanimité les modifications statutaires approuvées par le conseil syndical le 18 juillet dernier.

- Suppression de la compétence culture. Cette décision s'impose d'elle même, puisque cette compétence n'est plus assumée par le SIVOM de fait, depuis le transfert de la médiathèque et de la gestion de son personnel à la Communauté de Communes Tarn et Dadou.
- Modification des taux de participation financière des communes. Dorénavant, en matière de voirie comme de RPI, les dépenses de fonctionnement et d'investissement qui concernent les 2 communes seront réparties au prorata du nombre d'habitants de chaque commune. En revanche, les dépenses de voirie qui se situent intégralement sur le territoire d'une Commune seront prises en charge exclusivement par cette commune.
- Mise à disposition des services de secrétariat. À ce jour, le secrétariat du SIVOM est assuré par les deux secrétaires de Mairie de Parisot, à concurrence de 10% de leur temps de travail. Ces règles sont dorénavant inscrites dans les statuts modifiés.
- Commissions. Les statuts initiaux du SIVOM ne faisaient pas mention de la constitution d'éventuelles commissions dans le cadre de ses domaines de compétences. Le Conseil a ainsi décidé de rajouter un article 11 rédigé comme suit :

"Le Conseil syndical élit les membres de la Commission d'appel d'offres par un vote à la représentation proportionnelle au plus fort reste. La commission d'appel d'offres est constituée d'un président et de trois membres titulaires ; un représentant du Président ainsi que

trois membres suppléants doivent être désignés.
Le Conseil syndical à vocation à constituer des Commissions dans le cadre de ses domaines de compétences. Leurs membres sont élus par le Conseil sur proposition des Conseils municipaux des communes adhérentes".

TRANSFERT DU PERSONNEL TECHNIQUE DU SIVOM AUX COMMUNES

➨ Pour des questions de simplification administrative, il est apparu aux Conseils de Parisot et de Peyrole que les salariés actuellement rémunérés par le SIVOM (Christian Maurel, Alain Bouleau-Blache et Luc Themiot) redeviennent salariés de leurs communes respectives.
Cette décision a été acceptée à l'unanimité, avec date d'effet au 1er octobre 2007.

Vie de la Commune

ADHÉSION AU CNAS

➨ M. Le Maire rappelle que la mise en place d'une action sociale au profit des agents en poste est une obligation depuis la loi du 19 février 2007. De ce fait le Conseil a décidé d'adhérer au CNAS (Comité National d'Action Sociale). Le personnel pourra bénéficier de prestations de départ à la retraite, Noël des enfants, aide à la garde de jeunes enfants...

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE RELAIS FOURRIÈRE

➨ M. Le Maire rappelle l'obligation faite aux communes de disposer d'une fourrière, permettant d'assurer la capture et le refuge des chiens et chats errants.
Pour pallier au manque de matériel et de compétence du personnel pour la capture des animaux, le Conseil accepte de renouveler la convention de prestations de service relais fourrière qui existe déjà avec l'association "les temps orageux" située à Briatexte.
La prestation de capture et de transport des animaux en refuge est acceptée pour un montant de 62,90 € par intervention au titre de l'année 2008.

Où va votre argent ?

BILAN FINANCIER DE LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE

COÛT TOTAL DU GROUPE SCOLAIRE PARISOT — 810 175 HT

- Subventions (État, Région, Dép.) — 625 704 HT
- Sivom Parisot-Peyrole — 184 471 HT

COÛT TOTAL DE LA MÉDIATHÈQUE — 271 096 HT

- Subventions (Europe, État, Rég., Dép.) — 193 168 HT
- Sivom — 77 928 HT
- T. et D. — 55 000 HT

COÛT TOTAL POUR SIVOM PARISOT-PEYROLE — 207 399 HT

DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LA DÉLIVRANCE DES COPIES ET EXTRAITS D'ÉTAT CIVIL

➨ Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriale, M. le Maire propose de déléguer à un fonctionnaire titulaire de la commune les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil pour par exemple les déclarations de naissance ou de décès. Les actes ainsi dressés comportent la seule signature du fonctionnaire délégué, lequel peut valablement délivrer toutes copies et extraits quelle que soit la nature des actes.
Le Conseil accepte de délivrer cette délégation de signature à Mme Elodie Tinarrage.

CRÉATION D'UN POSTE DE SURVEILLANTE DE GARDERIE

Une classe a été provisoirement installée au-dessus de la mairie de Parisot dans l'attente de la construction d'une nouvelle école sur Peyrole. Or, il apparaît que le personnel scolaire n'est pas en mesure d'assurer en plus l'accompagnement des enfants de l'école de Parisot à la nouvelle classe.
Le Conseil accepte en conséquence de créer un poste de surveillante de garderie, sur la base de 9h par semaine, dans le cadre d'un contrat de 3 mois renouvelable 1 fois. L'agent aura en charge l'accompagnement et la surveillance des enfants pendant les périodes de garderie péri-scolaire, tous les jours scolaires, ainsi que l'entretien du local.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Compte tenu des nécessités du service, il convient aujourd'hui d'augmenter le temps de travail du secrétariat. En effet, les deux secrétaires en place éprouvent des difficultés à mener de front les missions de la commune (urbanisme, état civil,...), la tenue du standard et plus globalement de l'accueil, ainsi que la mise en place des nouveaux projets de la municipalité et du SIVOM (logements sociaux, groupe scolaire, marché voirie, assainissement ...).
Au vu de la situation, M. le Maire propose une augmentation du temps de travail de l'adjoint administratif 2è classe à raison de 35h par semaine, avec effet rétroactif au 1er juillet 2007, qui est approuvée par le Conseil.

TARIFS DE LA GARDERIE PÉRI-SCOLAIRE 2007/2008

Le Conseil adopte les tarifs suivants au titre de l'année scolaire 2007/2008 :
- forfait 1 enfant : 30 €
- forfait 2 enfants : 47 €
- forfait 3 enfants : 67 €
- garderie occasionnelle : 7 €

(M. le Maire rappelle que si les frais de garderie occasionnelle dépassent le montant du forfait, c'est ce dernier qui sera appliqué).

NOS JOIES ET NOS PEINES

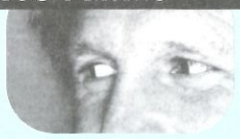

Nos joies

→ **Sidonio Marquès et Emilie Raynaud** se sont dit oui en la mairie de Parisot le 4 août 2007.

→ C'est le 25 août 2007 que **Benoît Rogoza et Magalie Marie-Virginie** ont uni leurs destins.

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

→ Le 2 août 2007 **Cédric Julien et Alexandra Vienot** ont eu la joie d'avoir une petite **Lou** Romane Aubérie, née à Albi. (Chic ! la relève du Comité des Fêtes est assurée !)

→ **Lisa**, née le 18 août 2007 à Lavaur, est la fille d'**Alexandre Bogdel et de Christel Fuentes.**

→ Le 22 octobre 2007, **Manon** a vu le jour à Toulouse, fille de **Pascal et de Séverine Saint-Aroman**. Elle fait accéder Marcelle et notre Maire Pascal Neel au grade de grands-parents.

→ **Mélina** Martinez née le 11 novembre 2007 à Lavaur de **Samia Koob et Nicolas Martinez**

Longue et belle vie à ces nouveaux-nés et félicitations à leurs parents.

Nos peines

→ **Bernard Arroyo** est décédé le 3 novembre 2007 à l'âge de 62 ans.

Nous nous unissons à la peine de sa famille.

Bienvenue aux nouveaux Parisotains

Nous rappelons à tous, que pour pouvoir être cités nominativement dans le Petit Journal, vous devez nous transmettre votre autorisation écrite, sur un formulaire à retirer à la Mairie.

Du lotissement de La Mouline

DE LA RUE LEN DE L'EL :

→ Laëtitia Chatet et Laurent Guéry.

→ Sébastien, Claudine, Cloé et Elodie Charruyer.

→ Franck, Stéphanie, Thomas et Adrien Bruno.

→ Eric Cousseau et Karine Derozie.

→ Christophe Deffez et Nathalie Alcazar.

DE LA RUE DE L'OUDENC :

→ Pascale Pépin et Sylvie Bénavent.

→ Olivier, Anne et Léonie Trempat.

→ Eric, Stéphanie, Jade et Ashley Escande.

→ Florent et Nathalie Hachez.

DE LA RUE DU SYRAH ET DE BRAUCOL

→ Jérôme Campan et Jenny Badaire ainsi que Lou et Maël Campan.

→ Serge Grenouilloux, Véronique Jannesson et Nolwenn Grenouilloux.

→ Julien Deville et Laëtitia Rivat.

→ Sébastien Flahaut et Corinne Sauly.

...Ainsi qu'aux nouveaux arrivants des lotissements du Siouré et de la Mondine

→ Xavier Laïlle et Stéphanie Dauriac.

→ Sébastien, Mélanie et Maxime Dargent.

→ Stéphane, Valérie, Kimberly et Joris Sciaraffa.

→ Pascal Fraisse et Alaïs Niel.

→ Eric et Agnès Pommies, Stéphane Demare Géraldine Guilhem et Maude Demare.

... Sans oublier

→ Mathieu Vidal, Françoise Pérez et Margaux Vidal.

→ Jean-Marc Rodriguez et Sandra Nogueira, du Bousquet.

→ Yannick Dieux et Marie Viel, de La Maisonnenque.

→ Jerry et Christelle Calou de Janicou.

→ Mickaël, Céline et Lise Thuillez, 2 Grand'rue.

→ Sylvain, Geneviève et Rita Foissac, 14 Grand'rue.

→ Jean-Rémy Auge, Nadia Nadau et Mathéo Auge, 3 rue de la Forge.

→ Ludovic et Magali Julia à la Bouriette.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

APE Parisot-Peyrole

L'APE a le plaisir de vous présenter son nouveau bureau :

Présidente : Christel Leloup - Vice-présidente : Sophie Anton - Trésorière : Florence Jarriot-Peanne - Trésorière adjointe : Sandrine Nayet - Secrétaire : Patricia Goze - Secrétaire adjointe : Caroline Dumont ... ainsi que les nouveaux membres de son Conseil d'Administration : Carole Guimpied, Gaëlle Pavad, Isabelle Berthomieu, Françoise Martin, Julie Bardy, Corinne Forgues, Marie-laure Cailhol, Jean-pierre Chupin et Gwénael Granger.

L'Association des parents d'élèves de Parisot/Peyrole existe depuis 1986 et est indépendante de toute fédération. Son action se situe principalement autour de l'organisation d'activités pour favoriser l'épanouissement de nos enfants.

Concrètement, cela se manifeste par :

- l'aide financière que nous apportons à l'école à l'organisation de sorties pédagogiques (cette année il y aura une classe découverte), l'achat de matériel éducatif (pour les classes et la garderie) ou encore l'organisation d'une fête de fin d'année (selon les années : achat de cadeaux de fin d'année pour chaque classe et/ou pour chaque enfant, organisation d'un spectacle de noël...)
- l'organisation à part entière d'activités pour les enfants telles que le théâtre (un petit spectacle viendra clôturer l'année scolaire fin juin 2008), l'éveil musical, des stages ponctuels pendant les vacances scolaires.

Cette aventure n'a jusqu'à présent pu réussir qu'avec l'énergie et la volonté de chacun et nous vous remercions de votre soutien.

La réalisation de diverses manifestations (Foire du 11 novembre, Loto, Carnaval, Kermesse) nous permet de récolter les fonds nécessaires à notre action mais il est indispensable, pour que cela continue, que chacun d'entre nous donne à sa mesure : du temps, un paquet de pâtes ou une boîte de thon à l'occasion du loto, un gâteau pour la kermesse ou le 11 novembre...

Les équipes enseignantes et municipales (mais autant les élus que le personnel) sont mobilisées pour offrir toutes les chances à nos enfants.

Mesurons notre chance et soyons à la hauteur de leur dévouement à la cause de nos enfants, de leur compétence et de leur motivation. Vos idées et vos suggestions sont les bienvenues.

SSIAD ADMR Soins infirmiers à domicile

À ce jour, le service de soins à domicile bénéficie d'un agrément et d'un financement pour 96 places (dont 5 places non pérennes financées jusqu'au 31 décembre 2007).
À la demande de la DDASS, l'association a monté un dossier d'ouverture d'accueil de jour médicosocial de 11 places destiné aux personnes atteintes de la maladie Alzheimer ou apparentée, afin de soulager les aidants. Le dossier a été déposé à la DDASS en février et est passé au CROSMS (Commission Régionale d'Orientation Sociale et Médico-Sociale) le 21 juin 2007 pour agrément.
L'agrément a été officialisé en juillet 2007. L'ouverture est prévue fin 2007 sur la ville de Gaillac.
L'assemblée générale a eu lieu le 18 septembre 2007 à Lisle sur Tarn. De nombreux maires ou représentants de municipalités étaient présents. Les présidents d'associations locales ADMR du secteur couvert ont honoré de leur présence cette assemblée. Le thème développé avant l'assemblée générale statutaire était "L'accueil de jour médico-social". Le sujet a suscité un vif intérêt auprès du public présent.

CONTACT
SSIADPA ADMR Place de la Mairie
81600 Brens - Tél. 05 63 57 66 84

ADMR de la région de Loupiac, Montans, Parisot et Peyrole

Une permanence est assurée, le second lundi du mois, à la salle de réunion de St-Martin de Montans, de 9h30 à 11h30.
Par ailleurs, la télégestion a été mise en place en avril 2007. Tous les 15 jours, des bénévoles se retrouvent dans la salle de réunion de St-Martin, pour collecter les données enregistrées dans les badgeuses des aides ménagère et pour les transmettre ensuite à la Fédération. La badgeuse est un petit boîtier qui permet aux salariées de l'ADMR, d'enregistrer leur temps de travail et tous les éléments liés à leurs déplacements ou autre.

À partir du 1er janvier, il n'y aura plus de relevé sur papier, toutes les informations s'effectueront dans le cadre de la télégestion.
Petit clin d'œil pour vous rappeler que le conseil d'administration de l'ADMR, les aides ménagères et leurs conjoints se sont retrouvés, le 29 avril 2007, pour les traditionnelles grillades. La journée a été très conviviale. Félicitations aux artistes amateurs qui ont animé cette journée très réussie.

Le club des Aînés ruraux de Parisot-Peyrole

Créé en 1977, il a vu défiler à sa tête, 2 présidentes et 4 présidents. Son nombre d'adhérents n'a cessé d'augmenter depuis. Il a su passer au travers du temps, de la critique et des changements de notre société. Il s'est investi moralement et financièrement dans l'achat de matériel destiné à l'utilisation publique, participant depuis longtemps à l'équipement des salles des fêtes de Parisot (chaises, tables, bancs, rideaux et sonorisation) et de Peyrole (sonorisation).
Fort de ses 193 adhérents, à l'occasion de ses multiples activités dans le courant de l'année 2007, il a démontré ses capacités à réunir et à rassembler le plus grand nombre.
Il profite, sans aucun esprit partisan, de toutes les idées pour amener un peu de sourire et de joie de vivre à tous ses membres.
Il est animé par des membres du Conseil d'administration dynamiques, motivés, réalistes et disponibles afin d'obtenir son principal objectif qui est sourire, détente et solidarité entre tous. Venez le rejoindre, vous ne serez pas déçus.

Au programme en 2008
28 activités permettront aux adhérents de se distraire tout au long de l'année : thés dansants, minis lotos gratuits, repas, spectacles de jour et de nuit, lotos, voyages et visites d'information. Tous les membres sont avertis des activités par courrier.
Assemblée générale le 26 janvier 2008 à Parisot.

CONTACT H. Birbès - Tél. 05 63 40 43 18

Repas service à domicile

L'association Repas Service à Domicile, intégrée dans le réseau ADMR à compter du 3 mars 2007, bénéficie maintenant de l'aide de la fédération, ce qui a pour effet la mise en place de la télégestion. Celle-ci facilitera la gestion de l'activité. En effet, toutes les données actuellement sur papier transmises par les chauffeurs seront informatisées. La secrétaire itinérante gèrera le dispositif lors de ses permanences au bureau. L'intégration au réseau ADMR a favorisé l'extension géographique du service sur le secteur de Saint-Paul-Cap-de-Joux. Des réunions inter associations ADMR sont prévues par la Fédération en 2008, ce qui laisse augurer des extensions possibles de notre territoire.
Nous allons terminer l'année 2007 avec une couverture territoriale de plus de 40 communes sur le département du Tarn.

RENSEIGNEMENTS
J. Barrubes, 12 route du Pastel - Parisot
Tél. 05 63 33 35 23 ou 05 63 41 18 30

Association "Au petit Pré"

C'est pour répondre à une demande croissante des parents en quête d'un mode de garde pour leurs jeunes enfants, que l'association "Au petit Pré" a été créée le 21 novembre 2002, par une poignée de personnes qui ont cru à ce projet de crèche intercommunale associative en milieu rural.

La crèche a ouvert ses portes en janvier 2006 et les 9 membres du personnel (2 éducatrices de jeunes enfants en direction, assistées de 3 auxiliaires de puériculture, 3 agents d'animation et 1 agent d'entretien pour l'encadrement) ont su faire de cette crèche un lieu de vie serein pour les enfants et un lieu d'accueil chaleureux pour les parents.

Il a donc fallu plus de 4 ans à cette poignée de personnes bénévoles (parents, délégués municipaux petite enfance, directrice de crèche, infirmière, éducateur...), pour monter le projet de toutes pièces avec l'aide de tous les partenaires : les maires des communes de Parisot, Peyrole, Montans et Lisle sur Tarn (initiatrices du projet), la communauté de communes Tarn et Dadou, propriétaire du terrain et des locaux, la C.A.F., la M.S.A, le Conseil Général, la P.M.I. et la R.A.M.

Aujourd'hui, "Au petit Pré" c'est 9 emplois pérennisés, 39 familles inscrites, 40 enfants en accueil régulier et ponctuel, et c'est aussi un bureau qui se compose de 4 personnes, une présidente, et un vice-président de l'association, une trésorière et un secrétaire, qui assurent la gestion de cette structure. En effet, cette association a répondu à un appel d'offre publique de la communauté de communes Tarn et Dadou pour assurer la gestion de la crèche. Ces 4 personnes sont des parents qui participent bénévolement à cette gestion.

Aujourd'hui, il est urgent que les parents qui bénéficient de ce mode de garde collectif s'investissent aussi dans la vie de la structure en donnant un peu de leur temps pour assister à des réunions entre le bureau et la direction de la crèche (toutes les 6 semaines environ plus une assemblée générale par an), afin de prendre le relais des membres actifs du bureau. Nous serions vraiment désolés de voir cette association disparaître, au détriment du service de qualité que nous avons voulu offrir à vos enfants.

Arrêtons d'être des consommateurs passifs et devenons responsables de ce merveilleux service de proximité qu'est la structure multi-accueil "Au petit Pré".

Vous êtes parents ou futurs parents, n'hésitez pas à nous contacter.

CONTACT

Corinne Galléa - Tél. 05 63 33 07 46
mail : aupetitpre@wanadoo.fr
Bureau : Mme et M. Calmès, Mlle Mora et M. Martinez.

Judo Club Lislois

Le dimanche 25 novembre 2007 a eu lieu le premier tournoi amical de la section judo de Parisot. Soixante-dix enfants se sont retrouvés sur les tatamis parisotains, regroupant : la section de Salvagnac, le judo-club Lislois et le Fuji-Kai de Gaillac encadré par son président, Jean-Claude Blondeau.

Tous nos remerciements vont à la municipalité de Parisot pour le prêt de la salle, ainsi qu'aux parents qui ont contribué au bon fonctionnement de la journée à l'issue de laquelle tous les enfants ont été récompensés.

Nous vous donnons rendez-vous pour le loto du judo le 2 février 2008 à la salle de Parisot.

RENSEIGNEMENTS

Anne Lise - Tél. 05 63 40 40 15

Familles rurales

Je m'éclate à Parisot

Pour occuper les longues soirées d'hiver, nous vous proposons de nous retrouver le 26 janvier à 20h30 à la salle des fêtes pour une "soirée jeux". Le principe est toujours le même : entrée libre, chacun apporte ses jeux de société favoris et on partage un moment en toute convivialité. Les enfants accompagnés d'un adulte sont évidemment les bienvenus.
Le lundi de Pâques, nous reprendrons les traditions avec la balade à travers la commune, suivie de la non moins traditionnelle omelette. Cette année, c'est Pascal et Marcelle Néel qui nous accueilleront pour la déguster.

CONTACT :
Catherine Le Peillet - Tél. 05 63 40 30 31

Théâtre

Le groupe théâtre de Parisot s'est retrouvé le jeudi 8 novembre en vue de préparer son prochain spectacle. Le groupe gagnerait à s'étoffer de quelques nouvelles recrues. Avis aux amateurs !
Nous nous retrouvons tous les jeudis à 21h à la salle des fêtes et travaillons régulièrement avec Béatrice Davaut qui assure la mise en scène.
Bonne année à tous.

CONTACT
Philippe Moreau - Tél. 06 50 19 32 61

CHIENS ERRANTS

De nombreux chiens continuent de circuler dans le village sans être sous le contrôle de leurs maîtres. Cet état de fait peut provoquer des gènes pour le voisinage et des accidents de la circulation. Aussi, avant que cela ne se produise M. le Maire souhaite faire appliquer la loi dans toute sa rigueur. **Dorénavant ces chiens seront considérés comme errants et pourront être capturés pour leur enfermement. Les frais engendrés par ce service seront à la charge des propriétaires.**

Centre de loisirs

Tout était prêt cette année pour faire face à la canicule, chapiteau dans la cour de l'école, brumisateur et jets d'arrosage pour les batailles d'eau... Mais le soleil n'a pas été très violent en ce mois de juillet, et tout ce matériel a été rangé sans avoir servi... neuf pour l'an prochain !
Cela n'a pas empêché les enfants de passer de bons moments. Car c'est toujours avec ardeur que l'on voit l'équipe des jeunes animateurs s'activer à la préparation et ensuite à l'animation du centre de loisirs, avec tout l'enthousiasme de leurs 18-20 ans.
Les jeunes (à partir de 17 ans) intéressés par la formation au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur peuvent effectuer cette formation pendant les vacances scolaires, en s'adressant à la Fédération Départementale de Familles Rurales à Albi (tél. 05 63 54 15 44).

CONTACT : M. Néel - Tél. 05 63 40 47 09 ou C. Le Peillet - Tél. 05 63 40 30 31

Ping-pong

Depuis le mois de septembre, l'activité a eu le plaisir d'accueillir de nouveaux participants dont quatre charmantes jeunes femmes venues égayer une ambiance quelque peu masculine... Nos partenaires de Giroussens, sont quant à eux, ravis de pouvoir bénéficier depuis le mois d'octobre de la salle des fêtes de leur village. Ces échanges permettant de libérer une fois par mois la salle de Parisot - les dates à laquelle elle n'est pas occupée par l'activité, seront prochainement transmises à la Mairie.
Si vous aussi, vous souhaitez nous rejoindre, sachez que nous nous retrouvons les mercredis soirs à partir de 21h, toujours dans une ambiance conviviale et sportive. Notez aussi qu'il n'y a pas de trêve durant la période des vacances de Noël. Passez d'agréables fêtes de fin d'année !

CONTACT : Didier - Tél. 05 63 40 30 63

Parisot's Art

C'est le dimanche 25 novembre que nous nous sommes retrouvés pour la reprise des séances de dessin-peinture avec Carole Aubert, professeur d'art plastique.
Ces séances s'étalent sur toute la journée (de 10h à 16h environ) et sont programmées une fois par trimestre, le dimanche. Le matériel est fourni. Il suffit d'apporter son pique-nique car on prend son repas tous ensemble, cela permet des échanges intéressants et stimulants.
Si une initiation au dessin, au pastel, à l'aquarelle ou autre technique vous tente, n'hésitez pas et venez nous rejoindre... Trois séances seront proposées entre janvier et juin.
Nous vous rappelons que l'exposition bisannuelle des artistes plasticiens amateurs de Parisot et Peyrole aura lieu **les 8 et 9 mars 2008** et que nous vous encourageons fortement à présenter vos œuvres et celles de vos familles. Nous vous espérons donc nombreux pour cette manifestation.

CONTACT
Adèle Bouleau-Blache - Tél. 05 63 40 45 49

Tai chi et Qi gong à Parisot

Le Tai chi chuan, littéralement, "la boxe du faite suprême" est un art martial ancestral chinois qui se pratique à l'heure actuelle plus sous son aspect santé que martial. Les élèves suivent généralement ces cours pour les bienfaits reconnus par le corps médical à savoir un meilleur relâchement du corps, un esprit détendu, une attention plus soutenue. La théorie du Tai chi chuan repose sur les concepts de la médecine traditionnelle chinoise basée sur les notions de yin et de yang en rapport avec l'énergie Qi. Concrètement, les élèves apprennent des enchaînements comme par exemple la Forme de Pékin du style Yang ou les Treize postures (Shi san Shi) comprenant des mouvements qui s'effectuent lentement et en douceur en accord avec une respiration fine et continue. Cette souplesse dans le mouvement améliore celle des articulations et favorise le relâchement musculaire.
Les exercices de Qi gong, littéralement travail sur l'énergie vont de pair avec la pratique du Tai chi ; ils peuvent se faire de manière statique ou en mouvements, ils mettent en jeu, l'esprit, le corps, la respiration et l'énergie dans une perspective d'amélioration et de conservation de la santé. Ces cours sont recommandés à toutes les personnes, quels que soient leur âge et leur condition (sauf contre indication médicale), désireuses de trouver un bien être au niveau du corps et de l'esprit. Ces pratiques ne sont pas dénuées de beauté et de plaisir dans l'accomplissement de gestes gracieux et agréables à effectuer.
Les cours de Tai chi chuan et de Qi gong ont lieu tous les jeudis à 19h30 à la salle des fêtes de Parisot, dans le cadre de l'association Familles Rurales.

CONTACT

Yann Alamelle - Capacité en techniques énergétiques et D.E de Karaté et Arts Martiaux Affinitaires : "Moulin à Vent" Parisot - Tél. 05 63 33 32 58 / 06 76 38 10 15
mail : a-lamellus@club-internet.fr

Comité des fêtes

Le comité des fêtes, en route vers de nouvelles aventures!

Après les péripéties du mois de mai et l'annulation de l'ensemble des festivités, le comité a retrouvé le sourire et prépare déjà la nouvelle année. Soirées en perspective et peut être même plus tôt que vous ne pensez : rejoignez nous le samedi 16 février à 19h30 à la salle des fêtes pour un concert de soutien. Prévenez vos amis, famille et voisins, on compte sur vous !
Nous pouvons vous annoncer d'ores et déjà que Paquita 2008 aura lieu du 9 au 11 mai 2008 avec bandas, percussions et plein de surprises.
Le comité des fêtes participera également au Carnaval de Gaillac le 1er mars 2008 à partir de 14h30 dans les rues de Gaillac. Au programme, équilibristes, fakirs, clowns et magiciens, défilé de chars et bandas. Enfants et adultes, venez nombreux autour du char de Paquita !
Le thé dansant du 2 décembre animé par l'orchestre Domingo a réuni de nombreux danseurs et nous remercions le club des aînés de Parisot-Peyrole pour leur aide précieuse dans l'organisation de cet après midi.
Nous tenons également à remercier tous les joueurs qui s'étaient donné rendez vous le 15 décembre pour notre loto de Noël.
Pour finir, nous comptons sur votre présence le 13 janvier 2008 à 11h30 à la salle des fêtes pour le traditionnel apéritif du nouvel an.
En attendant, bonnes fêtes de fin d'années à tous !

QUATRE DATES À RETENIR :

Concert de soutien : 16 février à 19h30
Paquita 2008 : du 9 au 11 mai 2008
Carnaval de Gaillac : 1er mars 2008
Apéritif du nouvel an : 13 janvier 2008 à 11h30

À TOUS LES NOUVEAUX PARISOTAINS

Vous venez de vous installer sur la commune. Venez vous présenter et faire la connaissance des Parisotains et des nombreuses associations du village. Pour cela, rejoignez nous à l'occasion de l'Apéritif du Comité des Fêtes qui aura lieu le dimanche 13 janvier à midi.

LA CASERNE DES POMPIERS

Pose de la premiére pierre de la caserne des pompiers de notre secteur.

Samedi 24 novembre à Lisle-sur-Tarn, en présence de l'État Major départemental des pompiers, du Président du Conseil Général, du Chef de Cabinet de M. le Préfet, de tous les élus de notre canton et de nombreuses personnalités, a eu lieu la pose de la première pierre d'un bâtiment attendu de longue date par nos pompiers.
Il s'agit d'une construction de 577 m² pour un coût total de 811981€. Il est à noter que les sapeurs pompiers ont décidé d'aménager eux même une partie des locaux. Rendez vous a été pris à la St Jean pour l'inauguration.

Club d'œnologie

Ça y est, le club d'œnologie ne peut plus prétendre au titre de primeur. En effet, nous commençons notre deuxième année d'existence et sommes heureux de compter parmi nous de nouveaux membres. Le millésime 2007 tient toutes ses promesses : robe foncée, nez subtil... Pour connaître la suite, nous vous attendons toujours plus nombreux.

Alors n'oubliez pas que les dégustations vont s'enchaîner au rythme d'une par mois avec des séances toujours aussi variées et conviviales. Et comme l'an dernier, il y aura au programme des sorties. Devant les frimas de l'hiver qui s'annoncent, venez vous réchauffer et vous détendre avec nous.

CONTACT

Hervé Nayet - Tél. 05 63 40 35 27

Petanclub

Le 11 novembre à Parisot. Un chapelet d'exposants devant une foule toujours nombreuse. Une vue aérienne nous permet de mesurer "l'activité inhabituelle" des rues de notre village.

La saison du Pétanclub parisotain s'est terminée. Les membres de l'association ont passé une bonne saison de détente dans la convivialité : parties de pétanque hebdomadaires, repas annuel et concours, tout cela toujours dans la bonne humeur.

Le bureau est une fois de plus ravi d'avoir organisé la traditionnelle foire du 11 novembre, assortie d'un vide-grenier toujours très apprécié. Le but, pour l'association, est de réunir le plus grand nombre de Parisotains et Parisotaines, anciens et nouveaux, afin qu'ils se rencontrent et fassent connaissance, surtout dans une ambiance toujours "conviviale".

Le club a aussi pour objectif de présenter nos richesses locales avec nos produits du terroir. Grand merci à Véronique Barrieu, Patrice Lepeillet, Didier Massoutier et Didier Jougla qui ont généreusement tenu à aider tous les membres de notre équipe. Tous nos remerciements aussi à M. et Mme Michel Rolland qui ont eu l'amabilité de nous prêter leur champ en guise de parking.

Tout le bureau se joint à moi pour vous souhaiter à tous une bonne année 2008. À l'année prochaine pour une nouvelle saison !

CONTACT

Marcel Marty - Tél. 05 63 40 34 16

NB : Toute l'équipe municipale se joint à la rédaction du Petit Journal, pour remercier les membres du Pétanclub, ainsi que tous les bénévoles, qui nous organisent chaque année une foire du 11 novembre exceptionnelle... et pour les féliciter pour la qualité de l'organisation, qui exige tant d'implication et d'investissement personnel.

La cantine de Parisot à travers le temps

La cantine de Parisot à travers le temps, est une invitation au voyage qui renvoie à des souvenirs et à des images nostalgiques. C'est également une incroyable mutation, dans laquelle "une norme acceptée de tous à un instant T, et qui a perduré pendant plusieurs décennies, est devenue aujourd'hui anormale, impensable, inimaginable, tant par rapport à notre conception du confort que par rapport aux normes d'hygiène européennes". C'est l'évolution !

Pour les besoins de cette enquête, nous reculons donc de 72 ans. 7 décennies : le temps de vie moyen d'un être humain.....et pourtant, que de changements en si peu de temps !

Pour parler de cette période, je vais à la rencontre de M. Viste à Napagèse. Là, il me raconte que l'école existait déjà : la grande section (20 enfants) était regroupée dans l'ancienne mairie tandis que les petits avaient cours dans le bâtiment de la mairie actuelle.

Ils arrivaient tous le matin, soit à pied, soit en vélo, tous vêtus de blouses sombres. Et quand la cloche sonnait midi... pas de cantine ! Les enfants apportaient leur gamelle. Des gamelles en fer à plusieurs compartiments où l'on pouvait mettre la soupe puis, soit un œuf, une sardine ou des haricots (certains, issus des familles les plus démunies mangeaient quotidiennement des haricots). Il y avait aussi des enfants de familles espagnoles qui, ayant fui la guerre de leur pays, étaient arrivées dans le Tarn ; Ces enfants n'étaient d'ailleurs pas les mieux nourris.

A midi, grands et petits se réunissaient dans le préau fermé (aujourd'hui, c'est l'emplacement du bureau le plus au fond de l'actuelle mairie) et faisaient chauffer leurs gamelles sur le poêle à charbon qu'un "grand" avait allumé le matin (en arrivant une demi-heure plus tôt que ses camarades). Les plus âgés avaient la responsabilité des plus petits car aucun adulte n'était chargé de les surveiller ou de les aider.

Ce n'est qu'en 1960 qu'une cantine fut créée à Parisot ; elle se situait sous l'escalier de l'ancienne mairie. À l'origine, cette pièce était l'ancienne cave de la distillerie qui fut donc réaménagée et qui faisait aussi office de salle polyvalente.

La première cantinière fut Mme Labeaute, puis Mme Bressoles (qui était également secrétaire de mairie) puis Mlle Lucette Bounhiol (sœur du forgeron Fernand Bounhiol) qui avait pris la relève de sa mère en tant que carillonneuse (ça, c'est pour la petite histoire...)

Quand Marie Rose Condat (l'actuelle cantinière) arriva en 1977, les conditions étaient quasiment identiques à celles de 1960. La petite pièce était à la fois la cuisine et la salle à manger des enfants. Et comme il n'y avait qu'un robinet d'eau froide et non potable, il fallait chercher l'eau potable dans une maison voisine et faire chauffer l'eau sur la cuisinière à bois (par la suite au fuel) pour faire la vaisselle à la main dans un seul bac.

En 1980, le modernisme s'installe : deux bacs entourés de faïence et un chauffe eau furent installés bénévolement par Raoul Pech et M. Roux. Certes, il fallait toujours faire la vaisselle à la main mais c'était un premier pas vers le progrès.

Les menus étaient établis à la semaine et pouvaient varier en

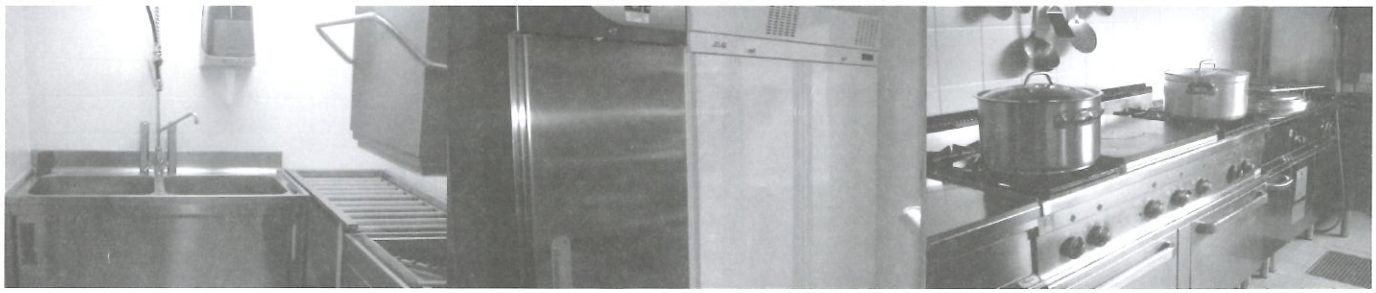

Des locaux actuels bien pratiques pour une hygiène draconienne. Les éviers et le matériel de nettoyage, de vastes frigos, une cuisinière professionnelle.

RECETTE DE LA SOUPE AUX ŒUFS

Faire bouillir 1.5 litre d'eau.

Ajouter 1 maggi cube, une pincée de sel et 3-4 cuillerées de vermicelles.

Mettre le jaune d'œuf dans un bol et le monter avec de l'huile (comme pour une mayonnaise).

Quand le bouillon est prêt, le laisser refroidir jusqu'à environ 70° (a visto de naz) et verser l'émulsion dans le bouillon.

C'est prêt ! Bon appétit !

Notre Marie-Rose en pleine action.

"Marie-Rose, on a faim !"

Un plan de nettoyage anti-microbes...

fonction des arrivages, voire des dons. En effet, plusieurs personnes du village donnaient régulièrement œufs et légumes. Alors, les enfants se délectaient d'une bonne omelette bien baveuse (pas vraiment programmée...) accompagnée d'une salade verte fraîchement cueillie dans un potager du village.

ASTUCES DE MARIE ROSE

Comment servir aux enfants une bonne daube qui demande, traditionnellement, des heures de "mijotage" ?

Rien de plus simple : la préparer chez soi le week-end, la laisser mijoter dans un grand faitout sur la cuisinière à bois du samedi au dimanche. Le lundi matin, charger la marmite dans la voiture et la servir à midi aux 45 enfants.

Comment faire une "vraie" purée pour 45 enfants ?

Il suffit de trier et d'éplucher les pommes de terre le mercredi, de les laisser dans l'eau froide pour ne pas qu'elles noircissent, de les faire cuire le jeudi matin, puis de sortir le presse- purée et tourner, tourner, tourner...

Ce genre de libertés qu'elle prenait, toujours pour optimiser la qualité des repas servis aux enfants, n'est plus autorisé aujourd'hui et si cet article est lu par un contrôleur de la Direction Départementale des Services Vétérinaires, il se sera, à coup sur, étranglé à la lecture des deux derniers paragraphes ! Pourtant, aucun incident ou empoisonnement n'a jamais été signalé pendant cette longue période.

Aujourd'hui

Plus de recette à base d'œufs, sinon TRES cuits ; (plus de "soupe aux œufs" made in Marie Rose, qui a fait le régal de plusieurs générations.)

Tous les produits frais et surgelés proviennent et sont livrés par des établissements patentés (traçabilité oblige).

Tous les plats chauds doivent être servis à plus de 63° (à cause de la prolifération des microbes).

Cette chasse aux bactéries et aux microbes a été ouverte récemment (début des années 2000). Pendant 40 ans, les cantinières qui se sont succédées ont fait la cuisine "comme à la maison" et s'il est, à mon sens, indispensable d'être extrêmement vigilant quant aux conditions d'hygiène, il ne faudrait peut-être pas tomber dans l'excès qui pourrait conduire à alimenter nos enfants avec des produits insipides.

Nos enfants ont la grande chance que les repas soient faits sur place par une personne toujours soucieuse de préparer des repas équilibrés et goûteux.

Alors, le toujours plus de normes, d'interdits, de principe de précaution, ne risquerait-t-il pas de gâcher cette opportunité au point de ne plus pouvoir différencier un plat préparé sur place, d'un autre livré par une quelconque société de restauration de groupes ?...

Atelier informatique

Pour répondre à l'attente toujours croissante du public, les médiathèques intercommunales Tarn et Dadou ont décidé de proposer à leurs adhérents un programme d'initiation à l'informatique. Désormais à la médiathèque relais de Parisot-Peyrole un cours sera animé par Marion Lanoux.
Les cours ont lieu le vendredi de 17h à 18h30 à Parisot (atelier gratuit).

RENSEIGNEMENTS
Médiathèque - Tél. 05 63 57 98 35
e-mail : mediathèque.pp@cc-tarndadou.fr

Se déplacer en bus de Parisot

Fermée depuis de nombreuses années la ligne régulière Lavaur Gaillac a été ré ouverte en septembre 2006. Ainsi, du lundi au vendredi en période scolaire, 2 allers-retours quotidiens permettent à chacun de se rendre à Lavaur, Gaillac ou encore Albi, Graulhet Castres (grâce aux correspondances assurées au centre ville de Gaillac).
Un tarif réduit pour tous : 2 € le ticket unitaire, 15 € la carte 10 trajets ou 40 € l'abonnement mensuel (nombre de trajet illimité). Les tickets s'achètent auprès du conducteur.
Les abonnements avec correspondance sont délivrés par les entreprises Gaillac Tourisme (05 63 57 48 72) ou Courriers de la Garonne (05 63 42 15 75).

Voici des exemples de correspondances :
7h15 départ Parisot - 7h40 arrivée Gaillac
7h40 départ Gaillac - 8h15 arrivée Albi
7h55 départ Gaillac - 9h10 arrivée Castres

17h40 départ Albi - 18h12 arrivée Gaillac.
17h15 départ Castres - 18h20 arrivée Gaillac.
18h20 départ Gaillac - 18h40 arrivée Parisot.
Le transport à la carte (SITCAR) continue, parallèlement à ce service, à assurer comme par le passé le déplacement des personnes sur simple appel au :
05 63 57 48 72

RENSEIGNEMENTS ET FICHES HORAIRES
Mairie de Parisot, Gaillac Tourisme, Courriers de la Garonne ou sur le site du Conseil Général :
www.tarn.fr (rubrique Tarn Bus)

EN IMAGE

À gauche, la station d'épuration du "Bousquet" est opérationnelle depuis septembre. Ci-dessus, les travaux de la future station du village.

AGENDA 2008

MARDI 1ER JANVIER
Thé dansant Club des Aînés
DIMANCHE 13 JANVIER
Apéritif du comité des fêtes
SAMEDI 26 JANVIER
Soirée Jeux
DIMANCHE 27 JANVIER
Stage de danse africaine
SAMEDI 2 FÉVRIER
Loto du Judo Club Lislois
VENDREDI 15 FÉVRIER
Carnaval de l'école
DIMANCHE 16 FÉVRIER
Concert de soutien Comité des fêtes
DIMANCHE 23 FÉVRIER
Loto des Aînés
8 ET 9 MARS
Parisot's Art, exposition peinture
22 MARS OU 12 AVRIL
Loto de l'ADMR
24 MARS ET 20 AVRIL
Thé dansant Club des Aînés
DU 9 AU 11 MAI
Paquita part en live
25 MAI ET 8 JUIN
Thé dansant Club des Aînés
21 JUIN
Fête de la musique

Directeur de publication : Pascal Néel • **Rédacteur en chef** : Pascal Charlier • **Comité de rédaction et photos** : Conseil municipal
Dépôt légal : 440 - décembre 2007 • **Conception graphique** : Teddy Bélier • **Illustration** de couverture : C. Lepeillet • **Impression** : Atelier Rebond.